



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

**Équipe spéciale chargée des thèmes et appel à propositions de thèmes 2018:
normes et mise en œuvre – Recommandations de l'Équipe spéciale à
l'intention de la CMP concernant les réponses à l'appel à propositions de
thèmes 2018: normes et mise en œuvre**

Point 9.1 de l'ordre du jour

**Document établi par le Secrétariat de la CIPV et l'Équipe spéciale chargée
des thèmes**

I. Informations générales

1. À sa treizième session (2018), la CMP a adopté le processus biennal d'*Appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre*, les critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorités y afférent, ainsi que le mandat d'une Équipe spéciale chargée des thèmes (ci-après «Équipe spéciale»)¹. L'Équipe spéciale a donc été constituée en réunissant des représentants du Bureau de la CMP, du Comité des normes (CN) et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (CMR)².

¹ Rapport de la treizième session de la CMP (2018), appendices 7, 8 et 9: <https://www.ippc.int/en/publications/85963/>.

² Liste des membres de l'Équipe spéciale chargée des thèmes: <https://www.ippc.int/en/publications/86326/>.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



II. Appel à propositions de thèmes 2018: normes et mise en œuvre

2. Un *appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre* a été ouvert du 1^{er} mai au 31 août 2018. Le Secrétariat a reçu 36 propositions³ de la part de dix parties contractantes et de quatre organisations régionales de protection des végétaux (ORPV), réparties comme suit:

23 propositions de normes:

- 2 termes du Glossaire
- 10 protocoles de diagnostic
- 1 norme relative à des marchandises
- 2 normes relatives à des filières
- 4 nouvelles normes conceptuelles

4 annexes ou révisions de normes existantes

- 13 propositions d'outils à l'appui de la mise en œuvre:
- 10 principes directeurs de mise en œuvre
- 1 colloque sur la mise en œuvre
- 1 support de sensibilisation
- 1 outil de surveillance

III. Réunion de l'Équipe spéciale d'octobre 2018

3. L'Équipe spéciale chargée des thèmes s'est réunie à Rome du 1^{er} au 3 octobre 2018 afin d'examiner les propositions⁴.

A. Processus d'évaluation des propositions de thèmes par l'Équipe spéciale

4. En amont de la réunion, les membres de l'Équipe spéciale se sont réparti les propositions afin d'en réaliser une première évaluation sur la base des *Critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent*⁵. En outre, chaque membre a examiné l'ensemble des propositions de thèmes sous trois angles, les notes et les observations ainsi obtenues permettant de faciliter les comparaisons. Ci-dessous figurent les angles examinés:

- 1) pertinence pour la CIPV;
- 2) pertinence à l'échelle mondiale;
- 3) validité du matériel présenté.

5. Ces évaluations ont servi de base aux délibérations de l'Équipe spéciale.

6. D'autres critères ont été définis et appliqués pour examiner et hiérarchiser les propositions de protocoles de diagnostic (PD): importance de l'organisme nuisible et incidences sur la sécurité alimentaire, l'environnement et l'économie; intérêt de l'harmonisation des méthodes diagnostiques; pertinence multirégionale; organisme nuisible réglementé ou non. Une approche cohérente et objective a été adoptée pour analyser tous les autres thèmes, au moyen d'une liste de vérification⁶ comprenant

³ Toutes les propositions de thèmes sont à disposition du public sur la page web de l'appel à propositions de thèmes: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/>.

⁴ Rapport de la réunion de l'Équipe spéciale chargée des thèmes d'octobre 2018 (en anglais uniquement): <http://www.ippc.int/en/publications/86749/>.

⁵ Critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent: <https://www.ippc.int/en/publications/85790/>.

⁶ Liste de vérification pour l'évaluation des propositions de thèmes: Appendice 6 du rapport de la réunion de l'Équipe spéciale chargée des thèmes d'octobre 2018 (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/cpm/cpm-focus-group-reports/>.

plusieurs questions. L'Équipe spéciale a étudié chaque thème et leur a attribué une note allant de 1 (faible) à 5 (élevé), en fonction des qualités et de l'adéquation du thème à l'égard des *Critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent*, ainsi qu'une indication de priorité située entre 1 (élevée) et 4 (faible), conformément au processus d'élaboration des normes, en classant les thèmes selon leur faisabilité et leur caractère d'urgence.

B. Recommandations générales sur les propositions de thèmes

7. L'Équipe spéciale a remarqué que plusieurs propositions ne contenaient pas suffisamment d'informations ou n'étaient pas assez claires pour lui permettre d'émettre une recommandation. Afin d'éviter ce problème à l'avenir, elle a suggéré que le formulaire de proposition soit étudié et révisé. Une autre suggestion concerne la création d'un document type contenant un projet de plan à suivre pour la proposition de ressources de mise en œuvre, afin de faciliter l'évaluation des thèmes propres à ce domaine lors des futurs appels. L'Équipe spéciale a demandé au Secrétariat de réviser le formulaire de proposition et d'élaborer un formulaire distinct pour les PD, qu'elle examinerait au moyen d'un forum en ligne. Pour certains membres, les représentants des parties contractantes et des ORPV devraient bénéficier d'une formation supplémentaire sur la manière de remplir le formulaire de proposition, estimant que mieux faire connaître les ressources existantes permettrait de résoudre une partie des problèmes liées aux propositions.

8. Il a été souligné que les ateliers régionaux de la CIPV seraient une bonne occasion de fournir des informations, de former les parties contractantes et de cultiver des soutiens aux propositions de thèmes au niveau régional. À titre d'exemple, la proposition de l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique a été élaborée lors de l'atelier de la CIPV organisé dans cette région. L'Équipe spéciale est convenue que l'ordre du jour des ateliers régionaux de la CIPV devrait comprendre un point permanent consacré aux propositions de thèmes et que les représentants régionaux du Comité des normes (CN) et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (CMR) participant à ces ateliers devraient promouvoir et faciliter les discussions. Cela permettrait d'améliorer la compréhension du processus, de développer les capacités des parties contractantes, de renforcer la collaboration régionale et de promouvoir le soutien aux propositions de thèmes au plan mondial. Certains membres se sont fait l'écho de préoccupations de participants aux ateliers régionaux de la CIPV concernant le calendrier des appels à propositions de thèmes, car, dans certaines régions, les ateliers 2018 ont eu lieu après la clôture de l'appel.

9. Sur un plan global, l'Équipe spéciale a examiné les propositions en tenant compte du projet de Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, et elle a reconnu qu'il fallait dimensionner les plans de travail du CN et du CMR en fonction des ressources disponibles. Les thèmes portant sur des normes relatives à des marchandises ou à des filières n'ont pas été étudiés en détail dans l'attente des résultats de la quatorzième session de la CMP (2019), qui doit aborder le sujet au titre du point 8.4 de l'ordre du jour. De même, les thèmes relatifs au commerce électronique ont été mis en attente car une proposition de projet sur le commerce électronique est en cours d'élaboration et doit être présentée lors de la quatorzième session de la CMP (2019) au titre du point 8.7 de l'ordre du jour.

10. L'Équipe spéciale a estimé ne pas avoir l'expertise nécessaire pour évaluer la pertinence technique des propositions de PD portant sur des organismes nuisibles réglementés. Elle a étudié l'incidence mondiale des organismes nuisibles, conformément au processus d'évaluation, et suggéré au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD) de participer à l'évaluation technique.

11. L'Équipe spéciale a trouvé des synergies entre certains thèmes, qui témoignent de l'importance de la coordination régionale s'agissant de soumettre des propositions, ainsi que de la nécessaire collaboration entre, d'une part, les activités d'établissement des normes et, d'autre part, les efforts de mise en œuvre et de renforcement des capacités au sein de la communauté de la CIPV.

12. Pour certaines propositions, l'Équipe spéciale a recommandé l'élaboration d'outils autres que les normes ou ressources de mise en œuvre suggérées, jugeant ces outils plus adaptés et plus pratiques pour traiter les questions évoquées par les auteurs.

13. Certains thèmes n'ont pas été recommandés pour examen par le CMR ni par le CN car l'Équipe spéciale a jugé qu'ils n'entraient pas dans le périmètre des programmes de travail de ces organes. De plus, l'Équipe spéciale a estimé que certains thèmes pouvaient être traités dans le cadre d'accords bilatéraux entre parties contractantes et qu'une harmonisation mondiale n'était pas nécessaire.

14. En examinant les propositions, l'Équipe spéciale a tenu compte du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre, comme l'avait demandé la CMP à sa treizième session (2018). Cependant, elle n'a pas étudié les positions recommandées au sujet des thèmes proposés, considérant que cette approche ne concernait que les recommandations finales et aussi compte tenu du fait que le Cadre est en cours de révision par les référents désignés par le CN et le CMR.

15. L'Équipe spéciale a en outre examiné la liste de thèmes relatifs au renforcement des capacités et à la mise en œuvre sur laquelle le Secrétariat de la CIPV travaille actuellement, liste examinée et adoptée par le CMR à sa réunion de mai 2018⁷. Elle a estimé que pour un examen approfondi de certains projets en cours de liste, des renseignements supplémentaires étaient nécessaires, et elle a noté que la liste comportait plusieurs doublons. L'Équipe spéciale a pris acte de la liste de thèmes relatifs au renforcement des capacités et à la mise en œuvre et a recommandé au CMR d'en tenir compte dans son examen des propositions de thèmes. À des fins de transparence, la liste de thèmes relatifs au renforcement des capacités et à la mise en œuvre est présentée à la CMP dans un document distinct (CPM 2019/24).

C. Recommandations de l'Équipe spéciale chargée des thèmes à l'attention du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

16. L'évaluation globale de l'Équipe spéciale, accompagnée des notes et des priorités proposées ainsi que de recommandations concernant les outils appropriés, a été présentée au CMR et au CN lors de leurs réunions de novembre⁸. Les recommandations de l'Équipe spéciale qui concernent les propositions relatives à des termes du Glossaire et à des protocoles de diagnostic concernant des organismes nuisibles réglementés ont été étudiées par le CN, étant donné que ces questions sont de son ressort (travaux des groupes techniques). Les recommandations visant les propositions de normes ou de ressources pour la mise en œuvre ont été évaluées par les deux comités, qui ont aussi pris connaissance des demandes particulières de l'Équipe spéciale. Plusieurs thèmes ont été présentés comme des occasions de coopérer pour l'élaboration de matériels, et c'est sous cet angle que les deux comités devraient examiner ces thèmes.

IV. Réunion de novembre 2018 du Comité des normes

17. À sa réunion de novembre 2018, le CN a étudié les recommandations de l'Équipe spéciale à l'égard des réponses à l'appel à proposition de thèmes: normes et mise en œuvre. Le rapport de la réunion⁹ fournit tous les détails de cet examen. Le Comité s'est rangé à la plupart des recommandations de l'Équipe spéciale et a formulé des observations supplémentaires sur certaines propositions de thèmes.

⁷ Liste de thèmes relatifs au renforcement des capacités et à la mise en œuvre (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/publications/86844/>.

⁸ 11_SC_Nov_2018, 08_IC_Nov_2018.

⁹ Rapport de la réunion du Comité des normes de novembre 2018 (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/standards-committee>.

18. Le CN a abordé le processus de l'Équipe spéciale et estimé que les procédures normales d'élaboration des normes devaient s'appliquer, les décisions d'ajouter ou de modifier des sujets (termes du Glossaire, protocoles de diagnostic et traitements phytosanitaires) à la liste de thèmes pour les normes de la CIPV demeurant du ressort du CN. Par conséquent, les termes et les PD recommandés ont été ajoutés à la liste de thèmes pour les normes de la CIPV et récapitulés dans le tableau 1 de l'appendice 1. (Voir le document CPM 2019/05 et le point 10.3 de l'ordre du jour.)

V. Réunion de novembre 2018 du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

19. À sa réunion de novembre 2018¹⁰, le CMR a examiné les recommandations de l'Équipe spéciale concernant les propositions, en tenant compte des contributions apportées par le CN la semaine précédente. Le CMR s'est rangé à la plupart des recommandations de l'Équipe spéciale et a formulé des observations sur certains thèmes.

20. Le CMR est par ailleurs convenu qu'il fallait:

- Encourager les auteurs à présenter une gamme complète d'informations pertinentes pour faciliter le travail de l'Équipe spéciale et accroître l'efficacité.
- Recenser les organisations potentiellement mieux placées pour élaborer les ressources de mise en œuvre nécessaires aux thèmes proposés. Il pourrait s'agir des auteurs eux-mêmes.
- Adopter une approche garantissant que les activités du CMR relatives à la prise de décisions et au choix des thèmes puissent s'appuyer sur des financements définis par la CMP.
- Estimer les coûts des thèmes approuvés.

VI. Réunion de l'Équipe spéciale chargée des thèmes de janvier 2019

21. L'Équipe spéciale a organisé une réunion virtuelle en janvier 2019 afin de mettre la dernière main aux recommandations destinées à la CMP. Le rapport de la réunion fournit tous les détails de ces échanges¹¹.

22. L'Équipe spéciale a pris acte des délibérations du CN et du CMR et de la proposition du Bureau de la CMP d'organiser une séance de formation à la proposition de thèmes pendant la quinzième session de la CMP (2020). Elle a noté que le Groupe de la planification stratégique approuvait la présentation des propositions de plan d'action pour la facilitation des échanges de la CIPV et de projet sur le commerce électronique à la quatorzième session de la CMP (2019), qui peuvent être rattachées aux thèmes proposés dans ces domaines. Elle a suggéré que la CMP étudie ces propositions dans le cadre des projets proposés et que les matériels mis au point soient inclus dans les produits du projet. Elle a pris acte des décisions du CN concernant la liste de thèmes pour les normes de la CIPV, récapitulés dans le tableau 1 de l'appendice 1 à titre informatif (voir également le document CPM 2019/05).

23. L'Équipe spéciale appuie les suggestions du CN et du CMR de modifier les priorités recommandées pour deux des thèmes proposés, compte tenu de l'importance de la question concernée et de la nécessité d'entamer d'urgence des activités à cet égard.

24. Plusieurs thèmes ont été jugés importants, mais l'Équipe spéciale n'était pas certaine de la façon dont ceux-ci pouvaient être traités en raison de leur nouveauté, ou par manque d'informations supplémentaires indiquant l'objectif de la CIPV qu'ils permettraient de faire avancer ou d'atteindre. Par exemple, la proposition de gérer les risques phytosanitaires liés aux envois postaux (2018-014) a été

¹⁰ Rapport de la réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de novembre 2018 (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

¹¹ Rapport de la réunion virtuelle de l'Équipe spéciale chargée des thèmes de janvier 2019 (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/task-force-on-topics/>.

reçue favorablement, mais l'Équipe spéciale n'a pas pu déterminer clairement s'il valait mieux passer par une norme relative à une filière ou rattacher cette question au commerce électronique, deux axes de travail en cours d'évolution.

25. Les thèmes recommandés par l'Équipe spéciale, en accord avec le CN et le CMR, sont présentés pour adoption à la CMP et synthétisés dans le tableau 2 de l'appendice 1. Les thèmes destinés au CN devraient figurer dans la liste de thème pour les normes de la CIPV¹² (voir document CPM 2019/05), et ceux destinés au CMR dans la liste de thèmes relatifs au renforcement des capacités et à la mise en œuvre¹³ (voir document CPM 2019/24).

26. L'Équipe spéciale a décidé de ne pas recommander certains thèmes à la CMP car elle a jugé qu'ils n'étaient du ressort ni du CN, ni du CMR. Elle a examiné quelles ressources correspondaient aux compétences de ces comités et quels thèmes pouvaient être traités par d'autres organes de la CIPV (s'agissant par exemple du colloque et du matériel de sensibilisation). Elle a jugé que le Bureau était peut-être mieux placé pour déterminer comment traiter ces propositions. L'Équipe spéciale est convenue qu'il fallait revoir le périmètre de l'appel et clarifier les types d'activités pouvant être suggérés. Dans la mesure où l'appel à propositions de thèmes portait spécifiquement sur les normes et la mise en œuvre, il faudrait préciser les thèmes ressortissant respectivement au CN et au CMR. L'Équipe spéciale a décidé de demander au Bureau des indications quant au champ d'application de l'appel et a proposé de se pencher sur cette question lors de l'examen du processus d'appel.

27. Certaines propositions de thèmes ne contenant pas suffisamment d'informations n'ont pas été recommandées à la CMP. L'Équipe spéciale a invité les auteurs à améliorer ces propositions pour les soumettre à nouveau lors du prochain appel, en rappelant que des séances de formation sur le sujet auront lieu pendant les ateliers régionaux de la CIPV et lors de la quinzième session de la CMP (2020). Les thèmes non recommandés par l'Équipe spéciale sont récapitulés dans le tableau 3 de l'appendice 1.

28. Conformément à ce qui était demandé, l'Équipe spéciale a tenu compte du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre pour établir ses recommandations, notant toutefois que le document était en cours de révision. Elle a donc suggéré au CN et au CMR d'intégrer les thèmes adoptés dans le Cadre révisé dès qu'ils seraient disponibles.

29. Des synthèses détaillées des recommandations et des commentaires transmis aux auteurs figurent à l'appendice 4 du rapport de la réunion virtuelle de l'Équipe spéciale de janvier 2019¹¹.

VII. Conclusions et enseignements tirés

30. L'Équipe spéciale s'est dite d'avis que l'évaluation conjointe par les membres du CN, du CMR et du Bureau avait été fructueuse et avait permis de dégager divers points de vue quant à la meilleure façon d'aborder un thème donné. Elle a recommandé d'autres approches pour certains thèmes et invité les comités à collaborer et à coordonner leurs efforts pour élaborer les matériels relatifs à différents thèmes.

31. Elle a pris note de l'importance du renforcement des capacités des parties contractantes concernant non seulement la mise en œuvre des NIMP, mais aussi leur élaboration, y compris à l'étape de proposition de thèmes.

32. Selon l'Équipe spéciale, il convient de revoir les processus relatifs aux appels à propositions de thèmes en tenant compte des enseignements tirés de ce premier appel. Il faudrait aussi étudier comment présenter les thèmes et leur degré de priorité de manière parlante après leur adoption par la CMP.

¹² Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: <http://www.ipcc.int/en/core-activities/standards-setting/list-topics-ipcc-standards/>.

¹³ Liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités (en anglais uniquement): <https://www.ipcc.int/en/publications/86844/>.

33. Observant que l'élaboration des thèmes relatifs au renforcement des capacités et à la mise en œuvre reposait en grande partie sur des financements de projets, l'Équipe spéciale a recommandé que le CMR concentre ses activités et ses efforts de mobilisation de ressources sur les thèmes hautement prioritaires.

34. Le nouveau processus d'appel à propositions de thèmes a bien fonctionné et sera perfectionné en tenant compte de l'expérience acquise. L'Équipe spéciale est convenue d'examiner en 2019 ce processus, ainsi que ses propres mandats et règlement intérieur, et de présenter ses éventuelles propositions de modifications au Bureau de la CMP. L'Équipe spéciale est convenue en outre de contribuer aux activités du Secrétariat sur les séances de formation et la révision des documents (par exemple le formulaire de proposition) afin d'établir un processus efficace et transparent pour identifier les thèmes d'importance mondiale lors des futurs appels.

35. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des recommandations de l'Équipe spéciale chargée des thèmes concernant les sujets du ressort du Comité des normes récapitulés dans le tableau 1 de l'appendice 1;
- 2) *adopter* les thèmes et priorités qui auront été recommandés suite à l'*appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre* et présentés dans le tableau 2 de l'appendice 1;
- 3) *demander* au CN et au CMR d'intégrer les thèmes adoptés et les priorités recommandées dans leur liste de thèmes respective;
- 4) *encourager* les parties contractantes, les ORPV et les autres parties intéressées à étudier la possibilité de fournir de l'aide et des ressources pour appuyer l'exécution des thèmes hautement prioritaires de ces listes;
- 5) *demander* au Bureau de fournir des indications à l'Équipe spéciale concernant le champ d'application de l'appel à propositions de thèmes ainsi que les activités pouvant être proposées;
- 6) *demander* au Bureau de délibérer afin de proposer une piste de travail concernant les thèmes non recommandés par l'Équipe spéciale ou les thèmes pour lesquels une priorité a été définie mais la marche à suivre n'est pas évidente.

**APPENDICE 1. RECOMMANDATION DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE CHARGÉE
DES THÈMES À L'INTENTION DE LA CMP CONCERNANT LES RÉPONSES
À L'APPEL À PROPOSITIONS DE THÈMES 2018: NORMES ET MISE EN ŒUVRE.**

Pour en savoir plus sur les délibérations de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, veuillez consulter les rapports de cet organe à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/task-force-on-topics/>.

Abréviations: s.o.: sans objet; n.d.: non encore déterminé

Tableau 1: Thèmes recommandés par l'Équipe spéciale chargée des thèmes, examinés par le Comité des normes et ajoutés par celui-ci à la *liste de thèmes pour les normes de la CIPV*¹:

N° de ligne	N° du thème	Intitulé	Auteur (appuis)	Matériel recommandé par l'Équipe spéciale chargée des thèmes	Priorité recommandée par l'Équipe spéciale chargée des thèmes
1	2018-010	Amendement à la NIMP 5. Révision du terme «incidence»	États-Unis (Australie, Nouvelle-Zélande, Canada)	Terme du Glossaire (suppression)	s.o.
2	2018-006	<i>Mononychelus tanajoa</i>	Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments	Protocole de diagnostic	1
3	2018-025	<i>Citrus leprosis virus</i>	Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments	Protocole de diagnostic	1
4	2018-030	Psyllidés vecteurs de <i>Candidatus Liberibacter solanacearum</i>	Japon	Protocole de diagnostic	1
5	2018-031	Espèces de pospiviroïdes (sauf <i>Potato spindle tuber viroid</i> (PD 7))	Japon	Protocole de diagnostic	2
6	2018-032	<i>Acidovorax avenae</i> subsp. <i>Citrulli</i>	Japon	Protocole de diagnostic	2
7	2018-019	<i>Meloidogyne mali</i>	Chine	Protocole de diagnostic	3
8	2018-015	<i>Cronartium comandrae</i> Peck	Chine	Protocole de diagnostic	4

¹ <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/>

Tableau 2: Thèmes relatifs aux normes et à la mise en œuvre recommandés par l'Équipe spéciale chargée des thèmes pour adoption par la CMP et pour ajout aux listes du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

N° de ligne	N° du thème	Intitulé	Auteur (appuis)	Matériel recommandé par l'Équipe spéciale chargée des thèmes	Priorité recommandée par l'Équipe spéciale chargée des thèmes
9	2018-008	Élaboration et mise en œuvre de règlements et de législations pour gérer les risques phytosanitaires relatifs à des articles réglementés pour les ONPV	Australie	Mise en œuvre (Guide)	1
10	2018-009	NIMP 38 – Déplacements internationaux de semences: Annexe 1 – Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences	Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (Australie, Chili, États-Unis, Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux, Association américaine du commerce des semences, FIS, Association canadienne du commerce des semences, Seed American Association)	Norme (Annexe)	1
11	2018-026	Sécurité sanitaire des importations d'aide alimentaire ou d'autres aides	Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique	Recommandation de la CMP (pour adoption à la réunion de la CMP de niveau ministériel en 2020)	1
12	2018-028	Établissement de procédures de sécurité phytosanitaire	Nouvelle-Zélande	Mise en œuvre (Guide)	1
13	2018-036	Indications pour l'évaluation du risque d'introduction d'organismes nuisibles avec des semences	OEPP	Guide de mise en œuvre de la NIMP 11	1
14	2018-037	Directives pour la surveillance de <i>Xylella fastidiosa</i>	OEPP	Mise en œuvre (Guide)	1
15	2018-038	Directives pour l'inspection des envois aux points d'entrée pour <i>Xylella fastidiosa</i>	OEPP	Mise en œuvre (Guide)	1
16	2018-012	Directives de mise en œuvre en cas de non-conformité à la NIMP 15	États-Unis d'Amérique	Mise en œuvre (Guide)	2

N° de ligne	N° du thème	Intitulé	Auteur (appuis)	Matériel recommandé par l'Équipe spéciale chargée des thèmes	Priorité recommandée par l'Équipe spéciale chargée des thèmes
17	2018-017	Directives pour la gestion des végétaux et des produits végétaux transportés par des passagers entrants	Chine	Matériel de mise en œuvre (Matériel de sensibilisation)	2
18	2018-027	Gestion des envois traités non conformes	Nouvelle-Zélande	Mise en œuvre (Guide)	2
19	2018-040	Guide de la CIPV pour l'élaboration et l'exécution de programmes concernant l'autorisation de procéder à des activités phytosanitaires concédée à des entités	Canada (États-Unis)	Mise en œuvre (Guide)	2
20	2018-007	Mise en œuvre des contrôles officiels (NIMP 5; Supplément 1) et zones exemptes d'organismes nuisibles (NIMP 4)	Australie	Mise en œuvre (Guide)	3
21	2018-011	Critères relatifs à la détermination du statut d'hôte à l'égard des mouches des fruits sur la base des informations disponibles (Annexe à la NIMP 37)	États-Unis d'Amérique	Norme (Annexe)	3
22	2018-022	Inspection axée sur les risques des envois importés	République de Corée (Organisation nord-américaine pour la protection des plantes)	Matériel de mise en œuvre	3
23	2018-013	Directives pour la conception de laboratoires de quarantaine végétale	Chine	Mise en œuvre (Matériel de référence)	4
24	2018-014	Directives pour la gestion phytosanitaire des envois postaux internationaux	Chine	n.d., thème intégré au plan d'action sur le commerce électronique	4
25	2018-021	Exigences relatives aux certificats phytosanitaires concernant les achats en ligne transfrontières de végétaux, de produits végétaux et d'autres articles réglementés.	Chine	n.d., thème intégré au plan d'action sur le commerce électronique	4
26	2018-023	Application téléphonique (pour <i>smartphone</i>) de suivi de <i>Xylella fastidiosa</i> destinée à toutes les parties prenantes intéressées et système de cartographie permettant de suivre la distribution mondiale	Libye	Outil disponible sur le PPI ²	4

² Guides et matériel didactique de la CIPV concernant le renforcement des capacités et la mise en œuvre: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>

Tableau 3: Thèmes non recommandés par l'Équipe spéciale chargée des thèmes

N° de ligne	N° du thème	Intitulé	Auteur
27	2018-005	NIMP 5: définition de l'expression «harmful organism»	Sri Lanka
28	2018-016	PD en annexe à la NIMP 27: <i>Cernuella virgata</i> (Da Costa, 1778)	Chine
29	2018-018	PD en annexe à la NIMP 27: <i>Hylotrupes bajulus</i>	Chine
30	2018-020	PD en annexe à la NIMP 27: Champignons pathogéniques des chancre du pommier (<i>Neofabraea</i> spp.)	Chine
31	2018-024	Oliviers (<i>Olea europaea</i>) exempts d'organismes nuisibles destinés au marché international	Libye
32	2018-029	Directives pour les inspections sur le terrain	Japon
33	2018-033	Colloque sur la mise en œuvre de la Convention et des NIMP	Japon
34	2018-034	Matériel de sensibilisation à ePhyto	Japon
35	2018-035	Révision de la NIMP 26 : Établissement de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae)	Japon
36	2018-039	Amendement à apporter à la NIMP 39 pour inclure les grumes avec écorce	Inde